

## Contrôle de l'honorabilité des dirigeants et encadrants bénévoles Modalités pratiques de saisie des données

\* \* \* \* \* \* \* \* \*

1. Le club se connecte sur sa fiche club dans FFGymLicence

## **FFGYMLICENCE**

Administration	Entités	Clubs	Licences I
		Consulter	

2. Dans la rubrique 9 « Honorabilité » :



- 3. En cliquant sur « + », il ajoute :
  - a. le président, le trésorier, le secrétaire et tous les membres du conseil d'administration/comité directeur/Bureau pour la fonction « dirigeant »
  - b. les entraîneurs, intervenant à titre bénévole, peu importe la durée d'intervention pour la fonction « encadrant »



## Attention:

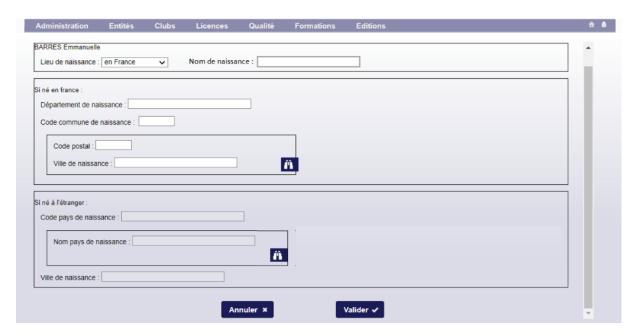
- Si une personne est à la fois dirigeante et encadrante, la catégorie à cocher est ENCADRANT.
- Vous ne pourrez pas valider votre fiche club si les informations des licenciés soumis à l'obligation d'honorabilité (LSOH) ne sont pas présentes



- 4. Pour chacun d'eux, il renseigne :
  - a. le nom de naissance
  - b. le lieu de naissance

Les informations renseignées doivent être identiques à celles figurant sur la pièce d'identité de l'intéressé.

⇒ S'il est né en France, l'écran à renseigner est le suivant :



⇒ S'il est né à l'étranger, l'écran à renseigner est le suivant :

